

Orléans, le 26 août 2016

Les Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS

à

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS
S/c des chefs d'établissement

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

T 02 38 79 39 10/41 76
F 02 38 79 45 87

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Lettre de rentrée E.P.S. 2016 / 2017.

L'inspection pédagogique régionale d'EPS vous souhaite une excellente année scolaire 2016-2017.

Cette lettre de rentrée est l'occasion de saluer le travail effectué par Jean Michel Mousset depuis de nombreuses années dans l'académie en tant qu'IA-IPR EPS et d'accueillir Frédérique Rouanet qui lui succèdera.

Nous souhaitons également la bienvenue à tous les nouveaux personnels affectés sur l'académie d'Orléans – Tours.

Cette lettre de rentrée est structurée en 3 parties :

La politique pédagogique académique :

- 1) Bilan de l'année 2015 / 2016
- 2) Priorités en 2016 / 2017
- 3) Continuités en 2016 / 2017

Le fonctionnement de l'inspection :

- 1) Protocole d'inspection
- 2) Répartition des dossiers et des zones géographiques
- 3) Modalités de communication

Les Informations diverses :

- 1) Certification en voie professionnelle.
- 2) Dispositifs de formation proposés en EPS

L'ensemble des textes de référence et des ressources pédagogiques sont à votre disposition sur notre site académique : <http://eps.ac-orleans-tours.fr>



La politique pédagogique académique :

1) Bilan de l'année 2015 / 2016

2/10

Nous vous proposons de **consulter l'état des lieux académique de la discipline** que nous avons réalisé notamment à partir de vos différents retours statistiques sur notre application académique. Ce nouvel outil de communication vous permet d'avoir une photographie précise sur :

- Les acquis des élèves en EPS
- L'analyse des pratiques professionnelles.
- La politique de formation.
- Les enseignements spécifiques à l'EPS et les structures sportives. (Enseignement d'exploration et de complément, enseignement facultatif, SSS, AS, HNSS, SHN...)

Nous vous invitons à consulter ce document directement téléchargeable sur le site académique EPS dans la rubrique état des lieux de la discipline.

2) Priorités en 2016 / 2017

Mise en œuvre de la réforme du collège et accompagnement des lycées.

➤ **Un enseignement centré sur l'acquisition des compétences :**

Si la discipline a des contenus qui lui sont propres, ils doivent s'articuler et servir une éducation plus large et commune à tous les élèves. Les connaissances et compétences du socle commun réparties dans les 5 domaines de formation définis par **le décret n° 2015-372 du 31 mars 2015** (BOEN n° 17 du 23 avril 2015) constituent ce que chaque élève doit maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. **Ce programme des programmes doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants.**

Les nouveaux programmes d'EPS de collège fixent les attendus de fin de cycle à faire acquérir aux différentes étapes de la scolarité obligatoire au sein des quatre champs d'apprentissage. Ces attendus doivent être déclinés en compétences à faire acquérir aux élèves au sein des activités supports retenues dans le projet de formation des élèves de chaque établissement (Projet d'EPS).

➤ **Une évaluation par compétence qui intègre l'élève au processus.**

Les outils construits par les équipes pédagogiques pour évaluer les acquis des élèves sont constitutifs des projets d'EPS, ils doivent permettre **de révéler la maîtrise de l'ensemble des dimensions des compétences visées en EPS en dépassant la simple évaluation d'un niveau d'habileté sur une APSA. Structurés en 4 niveaux d'acquisition, ils doivent être explicites pour l'ensemble des membres de la communauté éducative.**

Par ailleurs, nous vous invitons à mobiliser plus régulièrement l'auto et la coévaluation au sein des leçons. Cette démarche permet aux élèves d'identifier ce qui est attendu et de prendre conscience des progrès à réaliser pour y parvenir en fin de séquence d'apprentissage (cycle d'APSA).



3/10

➤ **Une EPS organisée, structurée et cohérente au sein d'un projet d'EPS.**

Ce document, élaboré collectivement par l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique disciplinaire, est l'expression de la mise en œuvre locale des programmes. Il est garant du parcours de formation des élèves au sein de l'établissement en prenant en compte leurs caractéristiques. Il doit mettre en évidence **les choix opérés par l'ensemble de l'équipe EPS**, tout en proposant **une offre de formation équilibrée progressive et complète**. À ce titre, une attention particulière devra être portée sur l'enseignement des activités artistiques, de combat et de pleine nature souvent peu enseignées en collège, mais également sur les activités d'entretien de soi pour les lycées.

Enfin, nous vous incitons à y intégrer un outil d'analyse sur l'évolution des acquis des élèves, à l'échelle d'une cohorte, cela vous permettra d'en évaluer son efficacité.

➤ **Des usages du numérique au service des apprentissages.**

L'exploitation des outils numériques en EPS est une des priorités académiques depuis plusieurs années. Nous vous encourageons à intégrer ces outils d'aide à l'apprentissage au cœur de votre démarche d'enseignement. Des ressources sont à votre disposition dans la rubrique : « EPS et numérique » du site académique. À ce titre, chaque enseignant de collège a été formé sur 2 journées en 2015-2016, **les enseignants des lycées et lycées professionnels le seront au cours de cette année scolaire.**

3) Continuités en 2016 / 2017

➤ **Une formation cohérente à l'échelle d'un territoire, à travers le renforcement des liaisons inter-cycles.**

Le cycle 3 (CM1- CM2 - 6^{ème}), défini par le Décret N°2013-682 du 24 juillet 2013 (BOEN n°32 du 5 septembre 2013) relatif aux cycles d'enseignement, incite les enseignants d'EPS de collège à travailler étroitement avec les enseignants du premier degré afin d'assurer un suivi des acquis des élèves et d'installer une véritable continuité des parcours de formation. Nous vous engageons à vous investir au sein du « conseil école-collège » pour améliorer la continuité pédagogique et éducative des apprentissages en EPS entre l'école et le collège. **Des outils de communication avec les écoles primaires de secteur vous ont été transmis en fin d'année scolaire pour vous aider à structurer ce cycle, nous vous invitons à les intégrer à vos projets d'EPS.** Ils sont téléchargeables dans la rubrique « nouveaux programmes ».

De la même manière, nous encourageons les enseignants de lycée et de collège à amorcer collectivement une réflexion en bassin de formation afin d'assurer une cohérence territoriale de la formation des élèves en EPS au sein du second degré.

➤ **Le « savoir nager » reste une priorité du cycle 3.**

Il constitue une compétence fondamentale particulière en EPS au regard des enjeux sécuritaires qu'il revêt et de l'organisation pédagogique différenciée qu'il induit. À ce titre, l'accompagnement personnalisé constitue un dispositif pertinent.

Le décret et l'arrêté du 9 juillet 2015 (BOEN n° 30 du 23 juillet 2015) créent une attestation scolaire du « savoir nager » qui doit être intégrée au livret scolaire. Les modalités de passation du test sont précisées dans l'annexe de l'arrêté.

Cette attestation permet maintenant aux élèves d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou optionnels en EPS, mais aussi à l'extérieur de l'école pour les activités mentionnées dans les articles A 322-42 et A 322-64 du code du sport.



4/10

➤ **Différenciation et inclusion en EPS.**

Chaque leçon proposée en EPS doit tenir compte de l'hétérogénéité des acquis des élèves en proposant des contenus adaptés aux besoins de chacun dans le cadre d'une pédagogie différenciée. Cette dernière requiert la manipulation de plusieurs registres de différenciation (variables de complexification et de simplification, mode de groupement, mode de communication, mode d'entrée dans les activités, tâches et évaluations différenciées ...)

Le taux d'inaptitude constitue un indicateur à suivre particulièrement pour analyser et adapter, le cas échéant, la politique locale de formation mise en œuvre dans le projet d'EPS.

L'adaptation de l'offre de formation aux caractéristiques des élèves de l'établissement constitue une piste de réflexion pour diminuer ce taux. Au regard de l'évolution à la hausse des inaptitudes partielles et totales aux examens en EPS, toutes les équipes doivent se mobiliser sur cette problématique pour trouver les meilleures solutions afin de contenir ce phénomène.

La loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose que chaque enfant handicapé soit accueilli dans un cadre ordinaire de scolarité et puisse y réussir. Cette priorité nationale, réaffirmée par la refondation de l'école, pose la nécessité d'intégrer en EPS les élèves en situation de handicap. Cela implique un enseignement adapté et une prise en compte du handicap lors des examens d'EPS à travers la mise en œuvre d'un protocole adapté. Cette procédure doit pouvoir être davantage investie par les équipes disciplinaires, elle constitue également un levier pour lutter contre les inaptitudes.

➤ **Une association sportive lieu de pratique volontaire des APSA dans lequel l'apprentissage des responsabilités contribue à la formation du citoyen.**

Les différents axes de développement privilégiés par l'équipe pédagogique doivent être formalisés au sein du projet de l'association sportive d'établissement. Il est obligatoire et doit être intégré au projet d'établissement.

La journée du sport scolaire se déroulera le mercredi 14 septembre.

Cette journée est intégrée à l'opération « Sentez-vous sport ! », semaine de promotion de la pratique d'activités physiques et sportives auprès du plus grand nombre, pilotée du 10 au 18 septembre 2016 par le comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Elle a lieu pendant la seconde semaine européenne du sport.

Le fonctionnement de l'inspection :

1) Protocole d'inspection en EPS :



Le protocole d'inspection a évolué l'année dernière afin de mieux prendre en compte les compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixées par l'Arrêté du 1er juillet 2013. Nous poursuivrons cette démarche d'accompagnement des enseignants dans leur professionnalité en continuant à les associer au processus d'évaluation à travers :

5/10

- **La rédaction d'un rapport d'activité** retraçant depuis la dernière inspection, les différentes fonctions occupées, les actions et projets réalisés ainsi que les différents engagements.
- **Un auto-positionnement**, sur chaque compétence professionnelle évaluée à l'aide des descripteurs formalisés dans le document « Caractérisation des niveaux des compétences professionnelles des enseignants d'EPS 2016 2017 » téléchargeable sur le site EPS dans la rubrique « Inspection ».

Au cours de l'inspection, un échange permettra de contractualiser des axes de progrès et/ou d'approfondissement dans une démarche constructive.

Dans le cadre de ce protocole, le travail en équipe reste tout aussi important. Pour cela, nous essaierons, autant que possible, de systématiser les réunions d'équipe pédagogique. Elles nous permettront de faire le point sur la cohérence du projet pédagogique, d'en évaluer sa faisabilité et son efficacité au regard des acquisitions constatées chez les élèves. Le compte rendu de cette réunion constituera un outil de pilotage pour l'équipe pédagogique et permettra aux chefs d'établissement d'assurer, dans la durée, le suivi des évolutions envisagées.

Pour vous permettre d'anticiper et de préparer sereinement ces moments d'échanges avec l'inspecteur, nous vous conseillons de prendre connaissance et de mettre à jour différents documents en amont de sa venue dans l'établissement. Pour cela, nous vous mettons à disposition sur le site académique rubrique « inspection », différents fichiers à compléter ainsi que quelques exemples qui pourront vous aider dans la constitution de votre dossier :

- **Préparation individuelle :**
 - ✓ Rapport d'activité
 - ✓ Fiche d'auto positionnement
 - ✓ Document de caractérisation des compétences professionnelles.
- **Préparation collective :**
 - ✓ Projet d'EPS
 - ✓ Protocole réunion d'équipe
 - ✓ Offre de certification proposée au regard des caractéristiques de l'établissement
 - ✓ Analyse des acquis des élèves et des résultats aux examens en EPS

2) Répartition des dossiers et des zones géographiques.



L'inspection pédagogique d'EPS est composée de trois IA-IPR. Ils sont aidés par sept chargés de mission.

Les trois inspecteurs interviennent sur toute l'académie, chacun ayant particulièrement des dossiers en responsabilité et un secteur géographique pour lequel il est référent.

6/10

Les 3 IA-IPR EPS :

Frédérique Rouanet a en charge plus particulièrement les départements :

- de l'Eure-et-Loir (28),
- du Loir-et-Cher (41),

Dossiers en responsabilité :

- la formation professionnelle continue disciplinaire et la préparation aux concours
- le pilotage du groupe de formateurs et de productions de ressources
- lien avec l'ESPE sur la formation des fonctionnaires stagiaires
- lien avec les STAPS
- les enseignements d'exploration et de complément en EPS,
- action culturelle (Art-danse, classe PAC...)
- lien avec l'UNSS.

Contact : frederique.rouanet@ac-orleans-tours.fr

Bruno Méry a en charge plus particulièrement les départements :

- du Loiret (45).
- du Cher (18).

Délégué académique à l'action sportive, il suit plus particulièrement :

- les sections sportives scolaires,
- le sport de haut niveau,
- les expérimentations liées à la pratique sportive,
- les conventions avec les partenaires sportifs

Dossiers en responsabilité :

- les enseignements facultatifs en EPS,
- le pilotage du groupe de formateurs et de productions de ressources,
- lien avec les STAPS et suivi des affectations des étudiants dans le cadre des stages en établissement.
- lien avec l'UNSS.

Contact : bruno.mery@ac-orleans-tours.fr

Didier Martin a en charge plus particulièrement les départements :

- de l'Indre (36).
- de l'Indre-et-Loire (37).

Dossiers en responsabilité :

- les examens en CCF et ponctuels de la voie générale et technologique, de la voie professionnelle,
- l'habilitation du CCF EPS en CFA,
- le pilotage du groupe de réflexion sur les usages du numérique en EPS
- le pilotage du groupe de formateurs et de productions de ressources
- le site internet et les outils numériques,
- lien avec l'UNSS

Contact : didier.martin@ac-orleans-tours.fr

Les chargés de mission auprès des IA-IPR EPS :



Guillaume Long, professeur agrégé au lycée Jehan de Beauce Chartres (28)

Dossiers en responsabilité :

- mission de visite des fonctionnaires stagiaires et des professeurs contractuels.
- Inspections et réunions d'équipe dans l'Eure et Loire jusqu'au 5^{ème} échelon dans le secteur public et sur tous les échelons dans le secteur privé.
- Inspections des Sections Sportives Scolaires.

Contact : Guillaume.Long@ac-orleans-tours.fr

7/10

Jean-Charles Bidault professeur agrégé au lycée Rotrou à Dreux (28)

Dossiers en responsabilité :

- mission de visite auprès des fonctionnaires stagiaires et des professeurs contractuels.
- Inspections et réunions d'équipe dans l'Eure et Loire jusqu'au 5^{ème} échelon dans le secteur public et sur tous les échelons dans le secteur privé.
- inspections des Sections Sportives Scolaires

Contact : jean-charles.bidault@ac-orleans-tours.fr

Patrice Bauchet, professeur agrégé au collège Condorcet à Fleury-les-Aubrais (45)

Dossiers en responsabilité :

- mission de visite des fonctionnaires stagiaires et des professeurs contractuels.
- Inspections et réunions d'équipe sur l'agglomération d'Orléans jusqu'au 5^{ème} échelon dans le secteur public et sur tous les échelons dans le secteur privé.
- inspections des Sections Sportives Scolaires
- chargé de la veille sur le site académique disciplinaire

Contact : patrice.bauchet@ac-orleans-tours.fr

Romain Navard, professeur agrégé au collège Maximilien de Sully à Sully-sur-Loire (45)

Dossiers en responsabilité :

- mission de visite des fonctionnaires stagiaires et des professeurs contractuels.
- Inspections et réunions d'équipe dans le Loiret jusqu'au 5^{ème} échelon dans le secteur public et sur tous les échelons dans le secteur privé.
- inspections des Sections Sportives Scolaires
- chargé de la veille sur le site académique disciplinaire

Contact : romain.navard@ac-orleans-tours.fr

Marie-Émilie Renault, professeure agrégée au collège Le pré des Rois à La Ferté Saint Aubin (45)

Dossiers en responsabilité :

- professeur formateur académique.
- Mission de visite des fonctionnaires stagiaires et des professeurs contractuels.
- Inspections et réunions d'équipe dans le Loiret jusqu'au 5^{ème} échelon dans le secteur public et sur tous les échelons dans le secteur privé.

Contact : marie-emilie.renault@ac-orleans-tours.fr

Céline HOUITTE, professeure agrégée au collège Louis Pasteur Morée (41)

Dossiers en responsabilité :

- mission de visite des fonctionnaires stagiaires et des professeurs contractuels.
- Inspections et réunions d'équipe dans le Loir et Cher jusqu'au 5^{ème} échelon dans le secteur public et sur tous les échelons dans le secteur privé.
- Inspections des Sections Sportives Scolaires.

Contact : Celine.Houitte@ac-orleans-tours.fr

Brice Benard professeur agrégé au collège Corneille à Tours (37)

Dossiers en responsabilité :

- mission de visite auprès des fonctionnaires stagiaires et des professeurs contractuels.
- Inspections et réunions d'équipe sur l'agglomération de Tours jusqu'au 5^{ème} échelon dans le secteur public et sur tous les échelons dans le secteur privé.
- inspections des Sections Sportives Scolaires

Contact : brice.benard@ac-orleans-tours.fr



Sibylle Riffard-Giret professeur d'EPS bi-admissible, Institution Notre Dame La Riche à Tours (37)

Dossiers en responsabilité :

- visites des professeurs contractuels et inspections des enseignants du privé sur l'agglomération de Tours.
- Inspections des Sections Sportives Scolaires dans le secteur privé.

Contact : sybille.riffard@ac-orleans-tours.fr

8/10

3) Les Modalités de Communication

➤ **La communication avec le corps d'inspection :**

En cas de besoin, vous pouvez contacter l'inspecteur référent de votre secteur géographique ou du dossier en responsabilité par courriel via votre adresse professionnelle académique. Pour toutes questions concernant l'organisation de la discipline au sein de votre établissement, **nous vous incitons à nous écrire sous couvert de votre chef d'établissement.**

➤ **L'adresse électronique académique :**

Nous vous demandons d'utiliser uniquement votre adresse de messagerie professionnelle dans vos communications avec les IA-IPR. Par ailleurs, des courriels d'information sont envoyés sur ces boîtes électroniques soit pour vous informer d'une actualité soit pour doubler une information parvenue par voie hiérarchique dans votre établissement. Il vous revient donc de relever régulièrement le courrier déposé sur cette boîte. Si vous souhaitez rediriger votre courriel professionnel vers votre messagerie personnelle, vous avez à votre disposition un tutoriel en ligne sur le site académique EPS.

➤ **Le site EPS académique :**

Véritable ressource et vecteur de communication, le site constitue un outil professionnel indispensable à consulter régulièrement. C'est un moyen de diffusion d'informations institutionnelles à part entière. Vous y trouverez les documents relatifs, à l'enseignement de la discipline, à la réglementation et aux examens. Des ressources professionnelles et des documents pédagogiques y sont à votre disposition notamment les productions des groupes ressources de l'académie. Régulièrement mis à jour, il vous permet de suivre l'actualité académique et nationale de notre discipline.

Frédéric Vedrenne est le nouveau Webmestre du site académique EPS, enseignant au collège de l'Orbellière à Olivet (45), nous le remercions pour son engagement. Vous pouvez le contacter sur son adresse électronique : frederic.vedrenne@ac-orleans-tours.fr

➤ **Application académique : Dossiers de rentrée sur l'organisation de l'EPS**

En place depuis plusieurs années, nous vous demandons de renseigner cette application dès ce début d'année avec la plus grande attention. Vous pouvez vous connecter à l'application par le biais du site académique EPS.

Par avance, nous vous remercions de votre implication pour permettre la remontée de ces informations pour le 30 septembre 2016.

Cet outil permet d'assurer un meilleur suivi des établissements, il **constitue également un outil indispensable pour les inspections.**

Le module spécifique « savoir-nager » permet de recenser l'évolution des non-nageurs dans chaque territoire. Il est à renseigner tous les ans.

Le concepteur de cette application est Alain Girardie enseignant d'EPS au Lycée Blaise Pascal à Châteauroux (36). Nous tenons à le remercier pour son implication sur ce dossier. En cas de difficulté, vous pouvez le contacter sur : eps-academique@ac-orleans-tours.fr



9/10

➤ La plateforme numérique de formation : « MOODLE EPS » :

Il s'agit d'une plate-forme de formation en ligne accessible à tous les enseignants d'EPS de l'académie par l'intermédiaire des identifiants du webmail académique.

Cette plate-forme pédagogique spécifique à l'EPS est accessible directement à partir du site académique EPS.

Les objectifs de cette plate-forme sont multiples :

- Accéder aux ressources des formations EPS
- Assurer le suivi des formations EPS
- Contribuer au travail collaboratif des groupes ressources de l'académie
- Améliorer la communication au sein de la discipline

Nous vous incitons donc à vous connecter pour découvrir les différents espaces de formation. Pour vous aider, vous disposez sur la plate-forme, d'un tutoriel qui vous explique comment vous connecter et vous inscrire à un espace de cours. Nous tenons à remercier l'administrateur du Moodle EPS, Guillaume Long, enseignant au lycée Jehan de Beauce Chartres (28), il est également le IA-TICE de l'académie: guillaume.long@ac-orleans-tours.fr

Les informations diverses

1) Certification en voie professionnelle :

Conformément à l'esprit de la circulaire N°2016-055 du 29 mars 2016 prônant « l'allégement de la pression certificative sur l'année de seconde professionnelle », l'arrêté du 11 juillet 2016 modifie les modalités d'organisation du CCF et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du CAP, BEP et Bac pro.

Il est notamment mentionné : « Dans le cadre du contrôle en cours de formation, chaque candidat au CAP ou au BEP doit réaliser un ensemble certificatif composé de deux épreuves relevant de deux compétences propres à l'EPS différentes. Pour les candidats suivant une formation conduisant au baccalauréat professionnel, ces deux épreuves se déroulent en classe de première professionnelle. Pour les candidats suivant une formation conduisant au certificat d'aptitude professionnelle, ces deux épreuves se déroulent en première ou deuxième année de formation. Pour chaque ensemble certificatif, une des épreuves au moins est choisie sur la liste nationale prévue à l'article 9. La seconde peut être issue d'une liste académique. »

Nous vous incitons à lire l'arrêté dans son intégralité pour bien appréhender l'évolution de la réglementation concernant la session d'examens 2018. Cela concerne la cohorte d'élèves rentrant en seconde professionnelle en ce mois de septembre 2016. Il est proposé au téléchargement sur le site académique dans la rubrique « examens - voie professionnelle ». La prochaine circulaire DEC précisera l'ensemble des éléments de ce nouvel arrêté.

2) Dispositifs de formation proposés en EPS :

➤ Les formations à candidature individuelle proposées au PAF:

Elles permettent à chacun des enseignants de l'académie de profiter d'une formation de son choix dans un catalogue prédéfini par la DAFOP. Pour l'année scolaire 2016 2017, une formation sur les contenus d'enseignement et la sécurité en escalade ainsi qu'une formation sur la démarche d'enseignement et la différenciation en danse seront notamment proposées. **Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions sont à réaliser par internet avant le 30 septembre prochain.**



10/10

➤ **Les formations collectives d'initiative locale :**

Elles peuvent être sollicitées par voie hiérarchique au sein d'un établissement ou d'un bassin de formation. Ce type de formation permet notamment aux équipes pédagogiques de se former sur une nouvelle activité dans le cadre de l'élargissement de l'offre de formation.

➤ **Les formations à public désigné :**

Elles sont à l'initiative des services de formation du rectorat. Ce dispositif sera mobilisé cette année pour les formations numériques lycée et l'accompagnement nouveaux programmes collège.

➤ **Les préparations concours : CAPEPS et Agrégation interne.**

David Couvert est le coordonnateur pour l'agrégation interne.

Contact : david.couvert@ac-orleans-tours.fr

Emmanuelle Broussaud a la charge de la coordination CAPEPS interne.

Contact : emmanuelle.broussaud@ac-orleans-tours.fr

Nous vous invitons à les contacter pour tout élément d'information concernant ces deux préparations.

Nous en profitons pour les remercier pour leur implication sur ces dossiers depuis plusieurs années.

Nous sommes certains de pouvoir compter sur votre engagement professionnel pour porter et mettre en œuvre l'ambition que nous plaçons dans l'enseignement de notre discipline au service de la réussite de tous les élèves.

Frédérique ROUANET
IA-IPR EPS

Bruno Méry
IA-IPR EPS

Didier Martin
IA-IPR EPS